

GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE_Renouvellement de l'autorisation de dragage et gestion des sédiments (0100035956) : Dragage et gestion des sédiments GPMNSN (AENV)

Contribution n°2 du Service Mer et Littoral en date du 25/04/24 :

Vous trouverez ci-dessous nos deux remarques :

1/ La remarque ci-dessous déjà indiquée sur la version précédente du dossier n'a pas été prise en compte :

- p144 il y a une erreur dans le commentaire du doc EIE paragraphe 2.2.5 « Qualité des zones conchylicoles »: *La zone de projet est concernée ou située à proximité de plusieurs zones conchylicoles. Depuis 2015, le classement de cette zone pour les coquillages du Groupe 1 (gastéropodes marins, bulots, bigorneaux, ormeaux, crépidules, etc.), échinodermes (oursins, concombres de mer et tuniciers) est B, représentatif d'un classement sanitaire correct des coquillages »* la zone n'est pas classée du fait d'une insuffisance de ressource mais les coquillages présentent aussi une mauvaise qualité bactériologique d'où la nécessité d'être vigilant à tous les usages susceptibles de participer à cette contamination des coquillages.

2/ Les nouvelles mesures proposées par le GPMNSN relatives d'une part, au suivi de la qualité des sédiments et de leur éventuelle écotoxicité, et d'autre part au suivi par sonde de la turbidité engendrée par les opérations de dragage sont de nature à prévenir les potentiels impacts sur les zones à vocation conchylicole.